



Publié sur *TVB Bretagne* (<http://tvb-bretagne.fr>)

---

## **Glossaire**

### **Comité régional « trame verte et bleue »**

Instance de concertation associée à l'élaboration et au suivi du schéma régional de cohérence écologique. Il comprend près de 100 acteurs de la biodiversité en Bretagne, répartis en 5 collèges : élus, services de l'Etat, acteurs socioprofessionnels, associations, experts. Il est présidé par le Préfet de région et par le Président du Conseil régional.

### **Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)**

Instance consultative composée de spécialistes reconnus pour leurs compétences scientifiques et leur connaissance du patrimoine naturel régional. Il émet des avis sur la mise en ?uvre des inventaires des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), sur les plans de gestion de sites protégés? Son avis est requis dans le cadre de la procédure d'élaboration du SRCE.

### **Continuité écologique**

Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

### **Corridor écologique**

Espace assurant une connexion entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

### **Fonctionnalité écologique**

La notion de fonctionnalité écologique des milieux naturels représente la capacité de ces derniers :

- à répondre aux besoins biologiques des espèces animales et végétales :
  - à travers une qualité suffisante
  - à travers une présence suffisante en nombre et/ou en surface
  - à travers une organisation spatiale et des liens avec les autres milieux ou occupations du sol qui satisfassent aux besoins de mobilité des espèces animales et végétales
- à fournir les services écologiques bénéfiques aux populations humaines.

### **Gestion différenciée**

Elle consiste à adapter et à faire varier les pratiques d'entretien des espaces en fonction de leurs caractéristiques et de leurs usages, afin (entre autres objectifs) de rendre ces espaces accueillants pour la biodiversité. Par exemple, une pelouse dans un lotissement, servant de terrain de football, continuera d'être

tondue régulièrement, tandis qu'une zone humide en frange urbaine pourra accueillir des animaux pour un pâturage extensif.

### **Réservoir de biodiversité**

Espace dans lequel la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Un réservoir abrite des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

### **Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Espace inventorié comme présentant de bonnes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue les ZNIEFF de type 1 (espaces de grand intérêt biologique ou écologique) des ZNIEFF de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes).

---